

## **Le 12 décembre 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

### **1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

### **2. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Sont absents : messieurs les conseillers Mario Laplante et David Guévin.

Vingt-neuf (29) contribuables sont présents à cette séance.

### **3. Adoption de l'ordre du jour 2016-12-01**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2016;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
8. Avis de motion - Règlement de taxation 2017;
9. Avis de motion – Règlement pour promouvoir la construction domiciliaire 2017;
10. Nomination d'un représentant de la Municipalité pour agir au moment de la vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires qui aura lieu le 12 avril 2017;
11. Date de la séance spéciale pour l'adoption du budget 2017;
12. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017;
13. Tâches hivernales de monsieur Daniel Ouellet;
14. Révocation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la personne morale «Centre Richard-Lebeau»;
15. Demande d'un emprunt temporaire au montant de 280 000 \$ relatif au Règlement 2016-04;
16. Autorisation pour l'installation d'une entrée électrique souterraine le long de l'emprise de la rue Nadeau;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2016**  
**2016-12-02**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016, tel que rédigé.

**5. Adoption des comptes payés et à payer**  
**2016-12-03**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 1 091 225.91 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 3 décembre 2016 totalisant 48 976.27 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 30 novembre 2016 totalisant 19 050.48 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés au 30 novembre 2016 totalisant 920 206.05 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 novembre 2016 totalisant 102 993.11 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

**6. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**  
**2016-12-04**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil doit déposer au conseil, à chaque année, dans les 60 jours suivant la date anniversaire de la proclamation de son élection, une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil prend acte du dépôt, par chacun des membres du conseil, d'une déclaration mise à jour divulguant ses intérêts pécuniaires, le tout conformément aux articles 357 et 358 de *Loi sur les élections et les référendums*.

**8. Avis de motion - Règlement de taxation 2017**  
**2016-12-05**

Avis de motion est donné par la conseillère Maude Lemire-Comeau qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2017 et les modalités de leur perception.

**9. Avis de motion – Règlement pour promouvoir la construction domiciliaire 2017**  
**2016-12-06**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Marcotte qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Léonard-d'Aston en 2017.

**10. Nomination d'un représentant de la Municipalité pour agir au moment de la vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires qui aura lieu le 12 avril 2017**  
**2016-12-07**

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la Municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal désigne *le maire, monsieur Daniel Coutu ou le directeur général/secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Donald Nicole* à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 12 avril 2017, et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipales et scolaires), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

**11. Date de la séance spéciale pour l'adoption du budget 2017**  
**2016-12-08**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année 2017 avant le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- Qu'une séance spéciale pour l'adoption du budget 2017 sera tenue le 14 décembre 2016 à 19 h.

**12. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017**  
**2016-12-09**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 qui débiteront à 19 h 30, à savoir :

16 janvier	13 février	13 mars	10 avril
8 mai	12 juin	10 juillet	14 août
11 septembre	2 octobre	13 novembre	11 décembre

- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec;
- QUE le lieu des séances ordinaires du conseil municipal sera à la salle municipale au 370, rue Principale à Saint-Léonard-d'Aston.

### **13. Tâches hivernales de monsieur Daniel Ouellet** **2016-12-10**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les tâches de monsieur Daniel Ouellet pour la saison hivernale 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De maintenir les services de monsieur Ouellet à son taux horaire actuel, avec une garantie de 40 heures par semaine, du 11 décembre 2016 au 18 mars 2017;
- Que l'horaire de travail et l'horaire de garde seront déterminées d'un commun accord avec les employés et le directeur général;
- Que les heures travaillées le jour de Noël, le lendemain de Noël, le Jour de l'An et le lendemain du Jour de l'An seront rémunérées à taux régulier majoré de 50 %;
- Que les tâches à effectuer seront notamment les suivantes :
  - Déneiger et sabler, le cas échéant, à l'aide de la machinerie, les stationnements des édifices municipaux et de l'église;
  - Déneiger manuellement et sabler, le cas échéant, les entrées et les allées menant aux édifices municipaux;
  - Déneiger et sabler, le cas échéant, à l'aide de la machinerie, les trottoirs des rues : de l'Exposition, Principale, Hébert, des Écoles et de la Station;
  - Participer au ramassage de la neige (trottoirs);
  - Participer à l'entretien des patinoires extérieures (aréna et école primaire);
  - Participer à l'entretien de la glissoire de l'aréna;
  - Pousser la neige provenant de la Zamboni;
  - Effectuer les réparations du réseau d'aqueduc et d'égout;
  - Effectuer les réparations des chaussées;
  - Répondre et traiter les appels d'urgence;
  - Récupérer les animaux abandonnés ou morts en bordure des voies publiques;
  - Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie et des équipements;
  - Aider et assister l'Inspecteur municipal, le cas échéant;
  - Effectuer les vérifications nécessaires du réseau de distribution d'eau potable (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
  - Effectuer les prélèvements nécessaires d'eau potable (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
  - Effectuer les vérifications nécessaires du système d'assainissement des eaux usées (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
  - Accomplir toutes autres tâches connexes demandées par le directeur général ou la directrice générale adjointe.

### **14. Révocation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la personne morale «Centre Richard-Lebeau»** **2016-12-11**

CONSIDÉRANT que la Municipalité assume la gestion complète du bâtiment multifonctionnel appelé «Centre Richard-Lebeau» depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a plus d'intérêt à ce que des membres du conseil municipal siège au sein du conseil d'administration de la personne morale «Centre Richard-Lebeau»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De révoquer la nomination de M. Laurent Marcotte et de Mme Maude Lemire-Comeau aux titres de représentants de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston au sein du conseil d'administration de la personne morale «Centre Richard-Lebeau»;
- De demander à la personne morale «Centre Richard-Lebeau» de mettre à jour son dossier auprès du Registraire des entreprises du Québec.

**15. Demande d'un emprunt temporaire au montant de 280 000 \$ relatif au Règlement 2016-04 2016-12-12**

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 2016-04 prévoit un emprunt de 2 056 255 \$ pour l'exécution de travaux de réfection et d'asphaltage de diverses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a dépensé une somme de 280 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection et d'asphaltage de voies publiques prévues au Règlement 2016-04;

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'un appel d'offres, la Banque Nationale du Canada a offert à la Municipalité les meilleures conditions de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal accepte de faire un emprunt temporaire ouvert au montant de 280 000 \$ et portant intérêt au taux variable de base de 2.70% moins 0.15 %, auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au règlement numéro 2016-04;
- QUE le maire et la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston, tous les documents nécessaires.

**16. Autorisation pour l'installation d'une entrée électrique souterraine le long de l'emprise de la rue Nadeau 2016-12-13**

CONSIDÉRANT la demande d'«Investissement 200 rue Carter Québec Limitée» et de «Nortek Air Solutions» afin d'installer un nouveau poteau et une nouvelle entrée électrique souterraine bétonnée le long de l'emprise de la rue Nadeau;

CONSIDÉRANT que les travaux seront exécutés à l'intérieur de l'emprise de la rue Nadeau appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette installation n'affectera pas la chaussée existante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser «Investissement 200 rue Carter Québec Limitée» et/ou «Nortek Air Solutions» à installer un nouveau poteau et une nouvelle entrée électrique souterraine bétonnée le long de l'emprise de la rue Nadeau du côté du lot 5 230 972 du cadastre du Québec;
- Que tous les travaux reliés à ce projet soient assumés par «Investissement 200 rue Carter Québec Limitée» et/ou «Nortek Air Solutions».

**17. Période de questions**

**Début : 19 h 42**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 20 h 01**

**18. Levée de l'assemblée  
2016-12-14**

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 01.

---

**Daniel Coutu, maire**

---

**Donald Nicole, directeur général**